

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

3<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du jeudi 8 octobre 1992**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 2599).
2. **Commission mixte paritaire** (p. 2599).
3. **Représentation du Sénat au sein d'un organisme extraparlémenaire** (p. 2599).
4. **Communication du Gouvernement** (p. 2599).
5. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 2599).
6. **Conférence des présidents** (p. 2599).
7. **Ordre du jour** (p. 2600).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour, à M. le président de l'Assemblée nationale, une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : PIERRE BÉRÉGOVOY. »

Il sera procédé à la nomination des représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire selon les modalités prévues par l'article 12 du règlement.

3

### REPRÉSENTATION DU SÉNAT AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai reçu une lettre de M. le Premier ministre par laquelle il demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des finances à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat dans cet organisme aura lieu ultérieurement.

4

### COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une communication relative à la consultation des assemblées territoriales de la Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna sur le projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Acte est donné de cette communication.

Ce document a été transmis à la commission compétente.

5

### DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre le rapport sur la fonction publique de l'Etat en 1992, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 82-450 du 28 mai 1982 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

6

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Mardi 13 octobre 1992**, à seize heures :

Allocution de M. le président du Sénat.

B. - **Mercredi 14 octobre 1992**, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

*Ordre du jour prioritaire*

Projet de loi relatif à la partie législative du livre I<sup>er</sup> (nouveau) du code rural (n° 263, 1991-1992).

La conférence des présidents a fixé au mardi 13 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. - **Judi 15 octobre 1992**, à quatorze heures quarante-cinq :

1<sup>o</sup> Désignation des membres :

- de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ;
- de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ;
- de la délégation parlementaire pour la planification ;

- de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;

Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mercredi 14 octobre, à dix-sept heures ;

2<sup>o</sup> Questions au Gouvernement.

Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.

**D. - Vendredi 16 octobre 1992, à quinze heures :**

Quatre questions orales sans débat :

N<sup>o</sup> 460 de M. Louis Minetti à M. le Premier ministre (Effondrement des cours des fruits et légumes) ;

N<sup>o</sup> 464 de M. Robert Vizet à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Sécurité des demandeurs du droit d'asile turcs d'origine kurde) ;

N<sup>o</sup> 462 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet) ;

N<sup>o</sup> 463 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural (Situation des éleveurs de chevaux de course).

**E. - Mardi 20 octobre 1992, à seize heures et le soir :**

*Ordre du jour prioritaire*

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des département des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n<sup>o</sup> 412, 1991-1992).

La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**F. - Mercredi 21 octobre 1992, à quinze heures et le soir :**

1<sup>o</sup> Scrutins pour l'élection de six membres titulaires et de six membres suppléants représentant la France à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Ces scrutins se dérouleront simultanément dans la salle des conférences. Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mardi 20 octobre, à dix-sept heures.

*Ordre du jour prioritaire*

2<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

3<sup>o</sup> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n<sup>o</sup> 487, 1991-1992).

La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**G. - Jeudi 22 octobre 1992, à neuf heures trente et à quinze heures :**

*Ordre du jour prioritaire*

1<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2<sup>o</sup> Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

**H. - Vendredi 23 octobre 1992, à quinze heures :**

Questions orales sans débat.

En outre, la conférence des présidents a retenu la date du mardi 27 octobre, à seize heures, pour les scrutins successifs pour l'élection de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

7

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 13 octobre 1992, à seize heures :

Allocution de M. le président du Sénat.

### Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi relatif à la partie législative du livre premier (nouveau) du code rural (n<sup>o</sup> 263, 1991-1992) est fixé au mardi 13 octobre 1992, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinq.)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,  
DOMINIQUE PLANCHON

## ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 8 octobre 1992 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

**A. - Mardi 13 octobre 1992, à seize heures :**

Allocution de M. le président du Sénat.

**B. - Mercredi 14 octobre 1992, à quinze heures et, éventuellement, le soir :**

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi relatif à la partie Législative du livre I<sup>er</sup> (nouveau) du code rural (n<sup>o</sup> 263, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 13 octobre 1992, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

**C. - Jeudi 15 octobre 1992, à quatorze heures quarante-cinq :**

1<sup>o</sup> Désignation des membres :

- de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ;

- de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ;

- de la délégation parlementaire pour la planification ;

- de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

(Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mercredi 14 octobre 1992, à dix-sept heures.)

2<sup>o</sup> Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.)

**D. - Vendredi 16 octobre 1992, à quinze heures :**

Quatre questions orales sans débat :

- n<sup>o</sup> 460 de M. Louis Minetti à M. le Premier ministre (Effondrement des cours des fruits et légumes) ;

- n<sup>o</sup> 464 de M. Robert Vizet à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Sécurité des demandeurs du droit d'asile turcs d'origine kurde) ;

- n<sup>o</sup> 462 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet) ;

- n° 463 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural (Situation des éleveurs de chevaux de course).

E. - **Mardi 20 octobre 1992**, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre 1992, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

F. - **Mercredi 21 octobre 1992**, à quinze heures et le soir :

1° Scrutins pour l'élection de six membres titulaires et de six membres suppléants représentant la France à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

(Ces scrutins se dérouleront simultanément dans la salle des conférences. Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures.)

Ordre du jour prioritaire

2° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 487, 1991-1992) ;

(La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

G. - **Jeudi 22 octobre 1992**, à neuf heures trente, et à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

H. - **Vendredi 23 octobre 1992**, à quinze heures :

Questions orales sans débat.

En outre, la conférence des présidents a retenu la date du **mardi 27 octobre 1992**, à seize heures, pour les scrutins successifs pour l'élection de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

ANNEXE

*Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 16 octobre 1992*

N° 460. - M. Louis Minetti attire l'attention de M. le Premier ministre sur la colère des agriculteurs et des ruraux après la catastrophe de l'effondrement des cours des fruits et légumes dans tous les lieux de production. Tous les acteurs de la filière fruits et légumes demandent des éclaircissements et des mesures sur les questions suivantes : pourquoi les dispositions du traité de Rome prévoyant la préférence communautaire et le déclenchement possible des clauses de sauvegarde n'ont-elles pas été appliquées ? Quelle est la part des refus et des pressions de la Commission de Bruxelles afin que ce mécanisme du

traité de Rome ne fonctionne pas ? Toutes les structures de prévision de récoltes, de commercialisation, de freinage des importations et de soutien aux prix n'ont pas fonctionné. Pour quelles raisons ? Par ailleurs, la clarté doit être apportée sur un certain nombre d'incertitudes : comment se forment la formation des prix à la production et à la consommation car l'on constate des écarts de 1 à 14 ? Comment les centrales d'achats des groupes du négoce international ont pu utiliser les accords avec les pays méditerranéens et les accords de Lomé pour détruire l'ensemble de la filière fruits et légumes en développant en grand des fraudes multiples révélées par les manifestants agriculteurs cet été ? Comment se forment les coûts de production imposés aux agriculteurs notamment dans le domaine du matériel agricole, engrais, pesticides, carburant, irrigation, assurances diverses, remboursements et loyers de l'argent. Quel est l'endettement réel des agriculteurs en comparaison avec la valeur monétaire des récoltes et des exploitations agricoles ? Il lui demande quelles réponses il pense donner et quelles mesures il compte prendre ?

N° 464. - M. Robert Vizet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur l'ampleur des tragiques événements qui se poursuivent au Kurdistan de Turquie. Après les massacres réitérés des populations, le développement d'une répression qui met en péril l'existence même d'un groupe ethnique, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il envisage de retenir pour garantir une légitime sécurité aux Turcs d'origine kurde, demandeurs du droit d'asile, pour certains depuis plusieurs années, infailliblement déboutés, qui vivent dans une anxiété, bien compréhensible, d'une reconduite aux frontières.

N° 462. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le projet de construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet et sur le report successif de ce projet depuis 1990. Sachant qu'en séance publique, le 10 avril dernier, il lui a annoncé que le financement des travaux serait inscrit au budget pour 1993, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que cet engagement soit tenu.

N° 463. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation dramatique des éleveurs de chevaux de course. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour aider ce secteur sinistré qui représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois, et quels projets il a concernant les modifications de structure dans l'organisation des courses de chevaux, activité qui rapporte chaque année 6,6 milliards de francs.

**ORDRE DE CLASSEMENT DES ORATEURS POUR LE PREMIER DÉBAT ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Première session ordinaire de 1992-1993)

*Tirage au sort effectué le 8 octobre 1992  
en application de l'article 29 bis du règlement*

Ordre au sein de chaque série

1. Groupe de l'union des républicains et des indépendants.
2. Groupe socialiste.
3. Groupe de l'union centriste.
4. Groupe communiste.
5. Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.
6. Groupe du rassemblement démocratique et européen.
7. Groupe du rassemblement pour la République.